



## Déclaration commune de l'UNIACC pour la Journée mondiale contre le travail des enfants 2010

Le Comité de coordination inter institutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire (UNIACC) attire l'attention de la communauté internationale sur la Journée mondiale contre le travail des enfants (WDAFL), qui rappelle au monde la détresse de plus de 215 millions de filles et de garçons de par le monde qui sont victimes du travail des enfants, en violation de leurs droits de l'homme essentiels. Célébrée chaque année le 12 juin, la Journée mondiale met en lumière les dangers et les risques encourus par les enfants qui travaillent à un âge précoce, ainsi que les mesures nécessaires pour lutter contre le travail des enfants.

L'année 2010 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention no. 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants<sup>1</sup>, qui est une des conventions internationales du travail le plus ratifiées, et se situe six ans avant l'objectif mondial de l'abolition des pires formes de travail des enfants. Les droits de l'homme consacrés dans la convention no. 182 de l'OIT et les Objectifs de développement du Millénaire (ODM) sont étroitement liés et la mise en oeuvre du deuxième Objectif de développement du Millénaire (ODM 2), qui cherche à assurer une éducation primaire universellement accessible, gratuite et obligatoire, ne sera pas possible sans l'abolition des pires formes du travail des enfants. Alors que le mouvement mondial a enregistré certains progrès dans la réduction de l'incidence du travail des enfants, il faut redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre les objectifs globaux du Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'Education pour tous (GTF), ainsi que prendre l'engagement d'un monde libre des pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Un des investissements les plus importants pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire (ODM) est l'encouragement de professeurs qualifiés et dévoués. Des professeurs convenablement qualifiés sont essentiels à la fourniture d'une éducation de qualité. Toutefois, selon le Rapport de suivi de l'Education pour tous et l'Etude Machel (+10), il manque 18 millions de professeurs dans le monde. Les programmes de rémunération des professeurs dans les états fragiles, dans des situations de déplacement et de relance après une crise sont essentiels afin d'assurer une éducation protectrice à tous les enfants. Des conditions de travail justes et favorables pour les professeurs, leur motivation et sens des responsabilités professionnelles ainsi que leurs niveaux de compétence sont parmi les principaux facteurs qui influencent la qualité de l'éducation. Le succès ou l'échec des réformes si nécessaires de l'éducation sera en fonction de la portée de la prévalence d'une culture des droits de l'homme.

Le travail des enfants est un phénomène complexe qui traverse les frontières politiques et des marchés. Il est clair que la persistance du travail des enfants mine systématiquement les progrès effectués pour parvenir aux ODM en matière d'éducation, VIH/SIDA et égalité des genres. Le travail des enfants n'est pas un phénomène que l'on peut traiter de manière isolée; il est en même temps la cause et la conséquence de la pauvreté et des bas niveaux de protection sociale. L'on a pu prouver qu'une action ciblée qui traite simultanément de la mise en oeuvre et du renforcement de la législation de protection, de la fourniture et accessibilité des services publics (y compris une éducation gratuite, de qualité et obligatoire, la formation et des services de protection sociale non discriminatoires) et du fonctionnement des marchés du travail, est très rentable contre le travail des enfants, y compris ses pires formes. Ces questions font partie des discussions sur le développement impliquant des acteurs mondiaux de premier plan (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs), des institutions internationales et les ministères de l'Education, les gouvernements locaux et les municipalités. La Conférence mondiale sur le travail des enfants, organisée à La Haye, en mai, par le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi, en coopération avec l'OIT, a mis en évidence l'importance de l'effet multiplicateur de l'approche "Unis dans l'action" pour l'abolition du travail des enfants dans les efforts fortement intensifiés de réduction de la pauvreté. L'engagement des maires et des représentants des gouvernements locaux, affirmé dans la "Déclaration du Millénaire des gouvernements locaux - Rapporter les ODM à la maison", est essentiel. Il y a un lien inséparable entre l'abolition et la prévention du travail des enfants, les ODM et l'éducation pour tous. La feuille de route

<sup>1</sup> Selon la convention no. 182 les pires formes du travail des enfants comprennent: a) l'esclavage et le travail forcé, y compris la traite des enfants et le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés; b) l'utilisation d'un enfant à des fins de prostitution ou la production de matériel pornographique; c) les activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, et d) les «travaux dangereux», les travaux qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou la moralité de l'enfant.

élaborée grâce à un processus de consultation avant la conférence indique des étapes concrètes pour atteindre l'objectif d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016. La conférence a adopté la feuille de route par acclamation, le 11 mai 2010.

Nous, membres de l'UNIACC, relevant le besoin indispensable d'action au niveau local pour atteindre l'ODM 2, reconnaissant formellement le rôle des gouvernements locaux en tant que partenaires essentiels pour la mise en œuvre des ODM, considérant l'obligation de chaque Etat membre qui a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la convention no. 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, nous engageons à mener une action concertée pour mettre fin à l'exploitation des enfants. En ces temps de crises économique et financière mondiales qui menacent les progrès effectués en matière d'abolition du travail des enfants, il est plus important que jamais de promouvoir et respecter les valeurs et principes des droits de l'homme et d'assurer la protection des enfants plus vulnérables.

Grâce à la promotion du développement économique, social, culturel et professionnel, fondé sur les principes de bonne gouvernance, durabilité et inclusion sociale, et en suivant l'approche "Unis dans l'action", nous sommes également décidés à traiter globalement et efficacement les freins à l'accès à l'éducation de base. Conformément à la résolution 12/4 du Conseil des droits de l'homme, qui a lancé la seconde phase du Programme mondial, nous renforcerons notre coopération et coordonnerons nos efforts destinés à inciter les Etats membres à investir dans des programmes de formation des professeurs et éducateurs aux droits de l'homme. Nous en appelons aux États membres pour qu'ils accroissent leurs efforts et leur engagement d'atteindre l'objectif d'abolir les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 comme une priorité urgente.

Le Comité de coordination inter institutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire (UNIACC), composé de douze agences et organisations affiliées des Nations Unies, a été créé pour la promotion d'un soutien coordonné des Nations Unies à la mise en œuvre nationale du Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme (en cours depuis 2005). Le Programme mondial a été proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2004 comme une initiative mondiale structurée en phases successives, afin de faire progresser la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs. La première phase du Programme mondial couvrait la période 2005-2009 et portait sur l'intégration des droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire. La seconde phase du Programme mondial (2010-2014) porte sur l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et sur des programmes de formation aux droits de l'homme des professeurs et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application de la loi et du personnel militaire à tous les niveaux.

Pour plus d'information concernant l'UNIACC et le Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme, visitez: <http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/programme.htm>

Pour d'autres informations sur la Conférence mondiale sur le travail des enfants, visitez: <http://www.childlabourconference2010.com>